

Recommandation 256 (1960)¹

Inclusion dans le programme culturel du Conseil de l'Europe d'un point présentation de l'Europe aux non-européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que les pays européens ont une responsabilité commune vis-à-vis des ressortissants des pays africains et asiatiques venant en Europe pour y faire leurs études;

Considérant qu'il convient de leur présenter l'Europe sous l'aspect d'une communauté culturelle et de veiller à ce qu'ils emportent avec eux l'image d'une Europe unie et pacifique;

Considérant que, d'une manière générale, il importe que la civilisation européenne soit présentée aux non-Européens comme une unité englobant les diversités nationales;

Considérant enfin que cette nécessité de présenter l'Europe au reste du monde comme une entité culturelle appelle des études et des solutions qu'aucun pays européen ne saurait réaliser à lui seul, et moins encore faire accepter,

Recommande au Comité des Ministres d'inviter le comité des experts culturels à entreprendre, dans le cadre de son programme, une action systématique et continue en vue de présenter l'Europe aux non-Européens comme une communauté culturelle.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 septembre 1960 (17e séance) (voir [Doc. 1154](#), premier rapport du Conseil d'administration du Fonds culturel, et [Doc. 1182](#), rapport de la commission culturelle). Texte adopté par l'Assemblée le 27 septembre 1960 (17e séance).

